



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 15 du 08 / MAI / 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB Amine ---SARDI Mohamed --BOUZEROUATA Houari.

Ordre du jour: *affaires disciplinaires.*

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°148: Ren : H.B.C.T. - E.S.O.F. S/G D2 25/04/2014.

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Avertissement (Off. A) SENOUCI Mohamed N° Lic 245 du club H.B.C.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club H.B.C.T. (2 eme Avertissement).

AFFAIRE N°149: Ren : M.C.O.T. – A.S.W.S.B.A. S/G R1 du 25/04/2014.

- ☞ Vu Le rapport du délégué :
- ☞ Propos grossiers public envers le délégué du joueur BENICHOU .T. N° Lic 349 du club A.S.W.S.B.A.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de quatre(04) Matches ferme au joueur BENICHOU .T N° Lic 349 du club A.S.W.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une amende de 4000 DA au club A.S.W.S.B.A.

AFFAIRE N°150: Ren : M.C.S – H.B.C.G. S/G R 1 du 25/04/2014

- ☞ Vu la feuille du Match signalant :
- ☞ Avertissement Off A BELBACHIR .F N° Lic 561 du club H.B.C.G.
- ☞ Avertissement Off A GADIRI .B. N° Lic 727 du club M.C.S.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club H.B.C.G (2eme Avertissement)
- ☞ Avertissement confirmée Off. A GADIRI .B. N° Lic 727 du club M.C.S.

AFFAIRE N°151 : Ren : A.S.M.N. --- N.G.H S/G R 2 du 26/04/2014.

- ☞ Vu la feuille du signalant :
- ☞ Défaut de présentation licence du joueur SALMI Med Salah eddine CNI N° 949005 du club N.G.H.
- ☞ Défaut de présentation licence du dirigeant RAHOU Karim N° PC 13/1257 du club N.G.H.
- ☞ Avertissement Off.A BENHAMOU Aek N° Lic 720 du club N.G.H.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 300 DA au club N.G.H.
- ☞ Il est infligé une amende de 1000 DA au club .N.G.H.
- ☞ Avertissement confirmée Off.A BENHAMOU Aek N° Lic 720 du club N.G.H.

AFFAIRE N°152/ Ren : J.S.B. ---U.S.T. S/G D2 du 26/04/2014.

- ☞ Vu la lettre de déprogrammation sous référence :079/L.R.H.B.Oran/14 du 23/04/2014
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match perdu par pénalité (10—00) en faveur de l'équipe U.S.T.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°153: Ren :D.R.C.O.----G.C.A.T. S/G. R1 du 25/04/2014.

- ☞ Vu la lettre du club D.R.C.O ayant pour objet forfait déclaré.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match perdu en faveur de l'équipe G.C.A.T par pénalité (10—00)

AFFAIRE N°154: Ren : C.R.T. ---H.B.C.M. S/G R1 du 02/05/2014

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Absence encadrement technique, administratif et médical du club C.R.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de vingt mille dinars (20.000 DA) au club C.R.T.

AFFAIRE N°155: Ren :A.S.A.T.—G.C.A.T. U 19 du 01/05/2014 (Challenge National)

- ☞ Vu la feuille du match signant :
- ☞ Vu Avertissement off (A) GUELLAUDRES.B N° Lic 205 du club G.C.A.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmée (Off A) GUELLAUDRES .B N° Lic 205 du club G.C.A.T.

AFFAIRE N°156: Ren : W.C.B.O.S.— J.S.M.R. S/G D2 du 25/04/2014.

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Vu Avertissement (Off A)BENAHMED.A N° Lic 090 du club W.C.B.O.S.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmée (Off. A) BENAHMED .A N° Lic 090 du club W.C.B.O.S.

AFFAIRE N°157: Ren S.C.A.B.—O.M.S.B.A. S/G R1 du 26/04/2014.

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Absence du service d'ordre du club S.C.A.B.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 5000 DA au club S.C.A.B.

DECISION

AFFAIRE N°159: Ren RAMA – O.MAGH. A.S.CASTORS.(U17) du 02/05/2014 (Challenge National).

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Absence de l'équipe O.Maghnia en (U17)
- ☞ Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.BORAN
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



DECISION

- ✧ Match perdu en faveur des l'équipes RAMA et A.S.C. (12—00)
- ✧ Equipe O.Maghnia est suspendu saison 2014/2015 en challenge national (U17)
- ✧ Il est infligé une amende de deux mille dinars (2.000 DA) au club O. Maghnia.

AFFAIRE N°160 : Ren H.B.C.M.—O.Maghnia (U19) Challenge National du 01/05/2014.

- ✧ Vu la feuille du match signalant :
- ✧ Avertissement (Off .A).ALLAL.A N°Lic 004 du club H.B.C.M.
- ✧ Disqualification (Off.A) MAAFI .A N° Lic 013du club O.Maghnia pour mauvais comportement envers officiel.
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✧ Avertissement confirmé (OFF.A) ALLEL.A N° Lic 004 du club H.B.C.M.
- ✧ Il est infligé une suspension de huit(08) match ferme off (A) MAAFI .A N° Lic 013.du club O.Maghnia.
- ✧ Il est infligé une amende de 2500 DA au club O.Maghnia.

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU 13 MAI 2014.**

Le secrétaire C.R.Q.D
SARDI Mohamed

Le président C.R.Q.D.
BENZERDJEB Amine